

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

**Objet : approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire hors les murs à Saint-Léger-de-Linières, Espace Galilée, allée de la Châtellenie (49170), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 28 membres ont été présents ou représentés. Deux délégués ont transmis leur pouvoir à un membre de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

Le Président accueille Madame HAMEL, chef de service comptable au centre des finances publiques, trésorerie Angers municipale depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.

**1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2023**

À compter du 21 juin 2023, le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2023.

**2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.**

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 7 février 2023 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical après avoir entendu au travers de l'exposé synthétique d'Emmanuel CHARIL, directeur général des services, les précisions apportées sur, notamment, deux décisions :

- les contrats de location de locaux tertiaires : ces derniers s'inscrivent dans le cadre du chantier de rénovation du chauffage des locaux du Siéml. La location de ces bureaux permet d'accueillir les personnels contraints de quitter leurs bureaux en raison de la réfection des tuyauteries situées dans les plafonds ;
- le renouvellement d'un groupement de commandes pour l'achat de transformateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Cette décision est l'occasion de faire le point sur la crise sévère, qui affecte

depuis quelques mois la fourniture de transformateurs et impacte l'ensemble des chantiers du Siéml.

Yvan CHARRIER, directeur général adjoint en charge du pôle technique, précise que cette crise impacte l'ensemble des syndicats d'énergie ainsi qu'ENEDIS. Elle provoque un allongement sensible des délais dans la réalisation des travaux d'aménagement. Aujourd'hui il faut compter 12 à 15 mois contre 9 à 10 semaines auparavant. Des réflexions sont en cours avec les autres syndicats sur les chantiers affectés pour diversifier l'approvisionnement dans le respect des règles de la commande publique. Parallèlement, des solutions alternatives sont en cours de réflexion au cas par cas. Un plan de communication est en cours auprès des différentes collectivités et les aménageurs afin d'anticiper les projets très en amont.

Emmanuel CHARIL informe les membres présents des démarches initiées par le pôle régional pour alerter les pouvoirs publics sur cette situation. Dans l'attente de l'évolution de la situation, des solutions de dépannage avec Enedis pourraient être envisagées.

### **3- Attribution d'une subvention à Électriciens sans frontières visant à soutenir l'action de l'ONG face aux séismes survenus en Turquie et en Syrie**

Jean-Luc DAVY propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Électriciens sans frontières (ESF) qui intervient en Turquie et en Syrie à la suite des deux puissants séismes qui ont frappé ces pays. Ce soutien facilitera les interventions sur les réseaux électriques et les installations d'urgence.

Il rappelle que le Siéml a déjà soutenu Électriciens sans frontières pour un projet d'énergie hydraulique.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à Électriciens sans frontières visant à soutenir l'action de l'ONG face aux séismes intervenus en Turquie et en Syrie ;
- **d'approuver** et d'autoriser d'approuver et d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention de partenariat "urgence Turquie/Syrie 2023" entre le Siéml et Électriciens sans frontières, jointe en annexe.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30

### **4- Approbation du projet immobilier communément appelé « Village des syndicats »**

Jean-Luc DAVY rappelle le contexte de ce projet immobilier, familièrement appelé « Village des syndicats » et qui consiste à accueillir sur le site du Siéml le syndicat d'eau de l'Anjou et le syndicat de déchets 3R d'Anjou. Ce projet s'inscrit dans le prolongement des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment. Il intègre la forte évolution des effectifs et l'évolution des nouveaux modes d'organisation du travail.

Le projet final pourrait accueillir une cinquantaine d'agents des syndicats d'eau de l'Anjou et 3R d'Anjou. L'étude proposée dans le rapport répond aux questions et aux débats qui ont eu lieu lors des différentes séances. Elle précise également les modalités de conventionnement entre les syndicats pour aboutir à un loyer qui prend en compte l'investissement immobilier réalisé par le Siéml tout en restant dans un prix raisonnable, étant entendu que sur les marchés, le prix minimum du m2 varie entre 140 et 150€. Cette estimation a été réalisée par le groupe Alter et Angers Loire métropole. Les revenus tirés des loyers doivent permettre d'équilibrer le coût des extensions proposées aux deux syndicats partenaires.

Dans cette étude figurent différents plans avec plusieurs options de répartition des m2, espaces extérieurs. Des stationnements supplémentaires sont à prévoir même si le covoiturage sera encouragé.

Jean-Luc DAVY complète la présentation en évoquant le projet parallèle de rénovation de la chapelle de Beuzon, attenante au syndicat. Le chantier consisterait en la remise en état des lieux avec la création d'une salle de séance et un espace de stationnement paysagé. Ces places de stationnement viendraient compléter le parking sur le site du Siéml dont la capacité est déjà atteinte et dont les possibilités d'extensions sont faibles.

La maîtrise d'ouvrage de travaux pourrait être déléguée à Alter. Le planning présenté permettrait une réception du bâtiment en 2026. Depuis les derniers conseils syndicaux, Jean-Luc DAVY précise que les aspects juridiques et financiers ont été revus pour stabiliser le projet et répondre aux attentes des élus du Siéml, mais aussi des deux syndicats partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats ;

Jean-Claude MORINIÈRE, partage son expérience professionnelle en Loire Atlantique où la mutuelle dans laquelle il travaillait accueillait dans ses locaux des start-up porteuses de projets en lien avec la santé et proposait des espaces partagés pour les services. Ce type d'initiative pourrait être envisagé au Siéml pour créer une certaine dynamique et valoriser l'image du Siéml en termes d'innovation en lien avec la transition énergétique.

Jean-Luc DAVY approuve cette idée. Aujourd'hui le projet tel qu'il est conçu est dimensionné pour trois syndicats sans connaître leur évolution dans le temps. Le concept peut évoluer dans le temps et il appellera sans doute des coopérations futures avec d'autres partenaires.

Eric TOURON informe qu'il votera pour ce projet et confirme l'équilibre financier présenté. Mais il émet une réserve : l'évolution des habitudes de travail risque de libérer ces espaces construits et mettre éventuellement le Siéml en difficulté pour trouver d'autres locataires en plus ou à la place des deux syndicats.

Jean-Luc DAVY remercie Eric TOURON pour sa remarque et précise que ce point a été discuté lors de la dernière réunion des directeurs. La conception des nouveaux locaux avec des espaces ouverts et partagés prend en compte l'évolution des pratiques. Par ailleurs, Jean-Luc DAVY se dit confiant dans la capacité d'accueillir éventuellement d'autres locataires publics ou privés.

Emmanuel CHARIL précise que la situation du secteur tertiaire sur la métropole reste dynamique. Depuis les premières simulations assez élevées, le dimensionnement et le chiffrage ont été revus au plus juste en tenant compte des besoins du Siéml et des nouvelles pratiques. Les idées intéressantes qui viennent d'être proposées seront étudiées en fonction des opportunités à venir.

Jean-Luc DAVY explique que l'accord qui sera signé avec le syndicat d'eau et 3R d'Anjou étant une sécurité à l'opération avec une durée de quinze ans renouvelables. L'investissement d'environ 5 millions d'€ sera amorti sur 25 ans. Les 15 premières années seront sécurisées financièrement par les baux signés. En fonction de l'évolution le bail pourra être renégocié pour les années suivantes.

Emmanuel Charil ajoute que ces investissements sont transcrits dans le projet de budget primitif sous la forme d'une autorisation de programme et de crédit de paiement. Une projection permet de visualiser la construction d'un espace R+1 à la place de l'actuel hangar, ainsi que l'enjeu des places de stationnement.

Jean-Luc DAVY précise que la rénovation de la chapelle de Beuzon sera réalisée en concertation avec l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Etant précisé que David GEORGET, en sa qualité de vice-président au sein Anjou de 3R d'Anjou secteur Vallée du Haut Anjou, se retire lors du vote.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme de rénovation et d'extension des locaux du Siéml, tel que présenté dans le rapport ;
- **d'affirmer** l'intérêt général du projet de rénovation et d'extension des locaux du Siéml, qui non seulement satisfait les besoins propres du syndicat et valorise son patrimoine immobilier mais aussi permet à titre accessoire d'accueillir dans ses locaux deux autres syndicats mixtes et laisse entrevoir de nombreux sujets en partage et des synergies pertinentes ;
- **d'autoriser** le Président à conduire toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **de mandater** le président pour négocier un loyer annuel hors charge entre 140 et 150 € HT/an/m<sup>2</sup>.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

Jean-Luc DAVY remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et les services pour le travail accompli pour impulser ce chantier. Les partenaires vont être informés des décisions du conseil syndical afin que leurs conseils syndicaux délibèrent avant fin juin. La convention avec Alter va permettre le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

Jean-Claude MORINIÈRE interroge Jean-Luc DAVY sur la perception de ce projet par le personnel du Siéml, notamment avec l'arrivée d'agents d'autres syndicats.

Jean-Luc DAVY indique que le projet a été partagé lors du dernier comité social territorial (CST). Le regroupement des trois syndicats sur le même site va ouvrir des réflexions notamment sur les perspectives de mutualisation des équipements informatique par exemple, ou encore s'agissant des marchés publics.

Emmanuel CHARIL ajoute que les agents réclament une transparence, des informations régulières et demandent à être associés aux différentes étapes du chantier. La délibération prise ce jour va permettre d'avancer en ce sens.

## 5- Accompagnement des projets de méthanisation de Loire Mauges Énergie et Lampa.

Jean-Luc DAVY présente les deux projets de méthanisation agricole initiés depuis deux ans par les sociétés Loire Mauges Énergies et Lampa, détentrices pour chacune d'un permis de construire et d'une autorisation d'exploitation. Un recours déposé par des opposants est en cours d'instruction au tribunal administratif de Nantes. Après deux audiences fin mars et début avril 2023, les magistrats administratifs devraient délibérer le 18 avril prochain. Par ailleurs, le coût des chantiers initialement estimé à 8 M€ a augmenté de 10 %. Lors d'une rencontre avec le Siéml, une étude pour le cautionnement des emprunts a été proposée.

Aujourd'hui Jean-Luc DAVY propose d'accompagner Loire Mauges Energie avec une entrée dans le capital social à hauteur de 350 000 € et une avance en compte courant d'associés de 350 000 € ; pour Lampa une entrée au capital social pour 25 000 € et une avance en compte courant d'associés de 375 000 €. Dans quelques années, d'années ce capital social pourra être remboursé et venir soutenir d'autres projets.

L'entrée au capital de ces deux sociétés de projet constitue un acte de soutien fort qui devrait inciter les banques à débloquer les crédits.

Jean-Luc DAVY rappelle l'intérêt de la méthanisation en matière d'énergie renouvelable. Pour mémoire, le contrat de concession qui vient d'être signé avec GRDF pour 30 ans le Siéml prévoit 100 % de gaz renouvelable dans les réseaux à horizon 2050.

Louis-Luc BELLARD s'interroge sur les conséquences de ce soutien si l'information se propage auprès des autres porteurs de projets en difficulté.

Jean-Luc DAVY rappelle que tous les projets en cours ont bénéficié d'aides sous différentes formes.

Emmanuel CHARIL indique que ces deux projets ont fait face à de nouveaux obstacles inédits dans leurs démarches, d'où le soutien exceptionnel du Siéml. Les difficultés devraient s'aplanir dans les années à venir.

Eric TOURON prend l'exemple de projets qui ne peuvent aboutir dans les départements voisins faute de soutien bancaire, par manque par manque de confiance dans la méthanisation.

Jean-Luc DAVY cite en exemple le projet de méthanisation à Baugé soutenu par Alter Energies dont les travaux viennent de commencer. Il précise que les demandes d'accompagnement sont très limitées et rappelle l'importance de les soutenir pour une meilleure couverture territoriale.

Emmanuel CHARIL précise que le dossier présenté ne concerne plus une garantie d'emprunt comme initialement demandé, mais une entrée au capital et une avance en compte courant d'associé qui pourra rapporter au Siéml.

Jean-Claude MORINIERE s'interroge sur la différence de taux d'intérêt dans les deux dossiers présentés : 2,5 % pour l'un et 3 % pour l'autre ?

Eric TELLIEZ, directeur général adjoint en charge du pôle transition énergétique explique que cette différence est à l'initiative des porteurs de projet dans le montage de leur dossier. Le Siéml a fait des propositions sur les rémunérations qui ont été actées par les différents actionnaires, dont Alter Energies qui intervient de la même façon sur les deux projets.

Paul NERRIERE évoque un projet qui s'est construit sans contentieux à quelques kilomètres du projet de Loire Mauge Energies. Les porteurs de projet sont aujourd'hui en difficulté malgré tous les efforts faits pour communiquer sur la méthanisation, notamment sur les moyens de traitement des effluents. Par méconnaissance, des opposants viennent démonter les projets. Il précise que le soutien financier du Siéml est un geste fort de reconnaissance du monde agricole qui donne confiance aux banquiers.

Jean-Luc DAVY remercie Paul NERRIERE pour son intervention. Il rappelle que le projet de dorsale gazière des Mauges regroupe trois projets de méthanisation avec pour objectif d'injecter leur production dans le réseau. Les entreprises du territoire pourront ainsi se prévaloir d'une énergie propre. Avec ces gestes forts, le Siéml est dans son rôle d'aménageur du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe de la participation financière du Siéml à la SAS LAMPA, par l'apport à hauteur de 25 000 € sous forme de capital social ;
- **d'approuver** le principe de l'octroi par le Siéml à la SAS LAMPA d'une avance en compte courant d'associés à hauteur de 375 000 €.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30

Jean-Luc DAVY précise qu'une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil syndical pour désigner le représentant du Siéml au sein de ces instances.

## **6- Cautionnement bancaire au bénéfice de la SAS projet Anjou bio GNV.**

Jean-Luc DAVY présente la demande de cautionnement de prêt bancaire au profit de la société Anjou BioGNV créée par Alter Energies pour un projet de station d'avitaillement à St-Léger-de-Linières. Il s'agit de la deuxième station sur le territoire d'Angers Loire Métropole portée par Alter énergies. Le Siéml a la capacité d'apporter sa caution au projet, auprès des deux banques sollicitées, à hauteur de 50 % du montant des deux emprunts :

### Emprunt Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine :

- Montant : 681 500 € ;
- Durée : 15 ans dont 12 mois de différé du capital ;
- Taux fixe : 4,05 % ;
- Amortissement : échéance constante ;
- Périodicité : trimestrielle.

### Banque Populaire Grand-Ouest :

- Montant : 681 500 € ;
- Durée : 15 ans dont 12 mois de différé du capital ;
- Taux fixe : 4,23 % ;
- Amortissement : échéance constante ;

Périodicité : trimestrielle.

Après avoir entendu l'exposé des Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Thierry TASTARD sollicite un bilan des demandes de garantie d'emprunt en cours avec l'étalement de remboursements afin d'avoir une vision globale de la situation.

Jean-Luc DAVY propose de diffuser une note récapitulative lors d'un prochain conseil syndical, rappelant au passage que le budget du Siéml impose une limite de cautionnement. Ce plafond a été abordé lors des discussions antérieures de Loire Mauge Énergies et Lampa.

Emmanuel CHARIL précise que cette demande est la seule en cours. Il avait été évoqué un cautionnement pour Loire Mauge Énergies et Lampa mais ce projet a été écarté au profit de la prise de participation au capital social et l'avance en compte courant d'associé proposées au point 5.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le cautionnement par le Siéml à hauteur de 50 % du capital remboursé par annuité pour l'emprunt contracté par la SAS Anjou BioGNV auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, soit une caution apportée pour un montant en principal de 340 750,00 €, selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt joint en annexe à la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement par le Siéml des sommes dues par la SAS Anjou BioGNV en capital, dans le cas où celle-ci ne s'acquitterait pas de ses obligations auprès du prêteur ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, le contrat afférent au cautionnement apporté, joint en annexe à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30

## 7- Approbation des comptes de gestion 2022.

Eric TOURON, vice-président en charge des finances, rappelle que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au compte administratif établi pour chaque budget du syndicat.

L'analyse du Receveur reprend en considération des dépenses, les mandats effectués dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget primitif 2022, et des décisions modificatives 2022 tant du budget principal que des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Chaque compte de gestion, est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et enfin des restes à payer.

Considérant que les comptes de gestion sont en correspondance avec les écritures du Siéml ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de statuer** sur :
  - o l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe),
  - o l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - o la comptabilité des valeurs inactives ;
- **de déclarer** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 pour la comptabilité du syndicat par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **de demander** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30

## 8- Approbation du compte administratif 2022.

Eric TOURON présente le compte administratif du syndicat pour l'année 2022.

Considérant que les comptes administratifs du Président et les comptes de gestion du receveur du Siéml établis pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes du Siéml pour l'exercice 2022 sont conformes ;

Considérant que M. Paul NERRIÈRE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PVRS ;

Considérant que M. Jean LUC DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Paul NERRIÈRE pour le vote des comptes administratifs et n'a pas participé au vote ;

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 12 280 394,50 €
- Excédent d'investissement de clôture : 5 636 789,92 €
- Restes à réaliser :
- o Dépenses : 39 228 555,95 €
- o Recettes : 33 405 429,80 €
- soit : - 5 823 126,15 €
- **Excédent net : 12 094 058,27 €**

Considérant que la balance générale pour le budget annexe IRVE est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 35 932,35 €
- Excédent d'investissement de clôture : 57 568,97 €
- Restes à réaliser :
- o Dépenses : 542 310,04 €
- o Recettes : 542 738,31€
- soit : + 428,27 €

- **Excédent net** : **93 929,59 €**

Considérant que la balance générale pour le budget annexe GNV est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 21 030,23 €  
- Résultat d'investissement de clôture : 0,00 €  
Restes à réaliser :  
o Dépenses :  
o Recettes :  
▪ soit : Néant  
- **Excédent net** : **21 030,23 €**

Considérant que la balance générale pour le budget annexe PCRS est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 84 804,50 €  
- Excédent d'investissement de clôture : 1 149 813,75 €  
- Restes à réaliser :  
o Dépenses : 2 398 185,37 €  
o Recettes : 1 337 458,74 €  
▪ soit : -1 060 726,63 €  
- **Excédent net** : **173 891,62 €**

Considérant que la balance générale pour les budgets principal et annexes IRVE, GNV et PCRS est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 12 422 161,58 €  
- Déficit d'investissement de clôture : 6 844 172,64 €  
- Restes à réaliser :  
o Dépenses : 42 169 051,36 €  
o Recettes : 35 285 626,85 €  
▪ soit : - 6 883 424,51 €  
- **Excédent net** : **12 382 909,71 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances ;

Etant précisé que le président Jean-Luc Davy ne prend pas part au vote ;

Après avoir entendu les débats :

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS du syndicat étant précisé que ces comptes sont conformes aux comptes de gestion du comptable public.

Nombre de délégués en exercice : 46  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 29  
Abstention : 0  
Opposition : 0  
Approbation : 29

## 9- Affectation des résultats sur l'exercice 2022 des budgets du Siéml

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2022 du budget du syndicat, Eric TOURON, conformément à la réglementation, présente à l'assemblée l'affectation des résultats :

- les comptes administratifs du Président et les comptes de gestion du receveur du Siéml établis pour le budget principal et chacun des budgets annexes du Siéml pour l'exercice 2022 sont conformes ;
- le compte administratif du budget principal 2022 présente un excédent de fonctionnement de 12 280 394,50 € ;
- le compte administratif du budget annexe IRVE 2022 présente un excédent de fonctionnement de 35 932,35 € ;
- le compte administratif du budget annexe GNV 2022 présente un excédent de fonctionnement de 21 030,23 € ;
- le compte administratif du budget annexe PCRS 2022 présente un excédent de fonctionnement de 84 804,50 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'affecter** au budget principal 2023 en recettes, au compte 1068 de la section d'investissement le montant de 12 280 394,50 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 186 336,23 € et d'autre part, pour financer les investissements du budget primitif 2023 pour 12 094 058,27 € ;
- **d'affecter** au budget annexe IRVE 2023 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 35 932,35 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe GNV 2023 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 21 030,23 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe PCRS 2023 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 84 804,50 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

## 10- Modification du règlement budgétaire et financier – institution d'une gestion budgétaire en AP/CP

Eric TOURON, comme évoque lors du débat d'orientations budgétaire (DOB,) rappelle que le Siéml a décidé d'entrer dans ce dispositif dès le 1er janvier 2022 et s'est doté d'un règlement budgétaire et financier par délibération n°02/2022 du 1er février 2022. Ce règlement a pour but notamment de se prononcer sur différentes options de gestion budgétaire et comptable offertes par le nouveau référentiel M57. La M57 ouvre plus largement la voie à la gestion pluriannuelle des crédits budgétaires.

Une expérimentation va être menée au cours de l'année 2023 afin de tester sur quelques projets d'investissement cette gestion pluriannuelle des crédits via la technique des autorisations de programme et des crédits de paiement. Pour ce faire, il convient de modifier le règlement financier et

de fixer précisément les règles de mise en œuvre de la pluriannualité, les objectifs attendus, les modalités de gestion et d'information qui seront offertes au comité syndical.

La mise en œuvre de cette technique budgétaire a plusieurs objectifs :

- **faciliter** les arbitrages budgétaires ;
- **accroître** la lisibilité d'un projet et son impact sur plusieurs exercices budgétaires ;
- **améliorer** la prévision budgétaire des crédits ;
- **ajuster** la mobilisation de ressources comme l'emprunt au fur et à mesure des besoins ;
- **diminuer** les reports de crédits et améliorer les taux de réalisation des prévisions de crédits.

Ces résultats attendus sont inscrits dans le projet de modification du règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe de ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de créer** les autorisations de programme et les crédits de paiement telles que présentées ci-dessous en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à engager les dépenses et les recettes des opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programmes et mandater les dépenses et recettes afférentes ;
- **de préciser** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget primitif 2023 du budget principal.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	28

## 11- Budget primitif pour 2023

Eric TOURON introduit la présentation du projet de budget primitif 2023 correspondant aux orientations budgétaires examinées lors du comité syndical du 7 février 2023.

Il présente les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Le diaporama projeté en séance est annexé au présent procès-verbal.

Le diaporama projeté en séance est annexé au présent procès-verbal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'arrêter** le budget primitif 2023 du budget principal, en dépenses et en recettes à 22 736 093,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 94 408 262,00€ en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2023 du budget annexe infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à 1 005 302,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 1 906 310,04 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2023 du budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 139 530,23 € en fonctionnement, et, en dépenses et en recettes à 8 500 € en investissement;
- **d'arrêter** le budget primitif 2023 du budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à 618 080,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 2 985 857,49 € en investissement ;
- **d'adopter** les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2023, suivant l'état ci-annexé ;
- **de voter** une enveloppe de 1 500 000 € destinée à soutenir le programme 2023 BEE2030 ;
- précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;
- **de voter** une enveloppe de 500 000 € destinée aux collectivités pour les aider dans l'installation de régulateurs de chauffage ;
  - o précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;
- **de voter** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **de voter** une subvention pour le comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **de voter** une subvention au profit du Collège de la transition sociétale de 5 000 € ;
- **de voter** une subvention de 5 000 € max. à l'Aura (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) ;
- **de voter** une subvention au profit d'Electriciens sans frontières de 5 000 € ;
- **de voter** une subvention au profit de l'Association des Maires de France de 2 500 € ;
- **de voter** une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- **de voter** une enveloppe globale de subvention de 6 000 € pour financer les projets d'injection de méthanisation par des personnes privées ;
- **de voter** un crédit de global de subvention de 30 000 € à destination de partenaires du contrat COTER ;
- précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subvention de 102 700 € à destination des collectivités dans le cadre des appels à projets Polliniser et Mobil Pro ;
  - o précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de 426 369,65 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
  - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif du budget principal, en dépenses sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » et en recettes au budget annexe IRVE sur le chapitre 74 « Dotations et participations » ;

- **de voter** un crédit de 685 002,76 € au titre du financement du syndicat au projet d'implantation de bornes pour véhicules supporté par le budget annexe IRVE ;
  - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif 2023, en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 173 419,76 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe PCRS ;
  - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif 2023, en dépenses au budget principal sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et en recettes au budget annexe PCRS sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » ;
- **de voter** un crédit de 1 456 000 € au titre de la participation du syndicat au projet du Territoire Intelligent porté par Angers Loire Métropole ;
  - o précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif 2023 ;
- **de voter** un crédit de 166 000 € au titre de la participation du syndicat dans le cadre de dorsales gazières (dont celle de Doué en Anjou) ;
  - o précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif 2023 du budget principal ;
- **de prendre acte** du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal et le budget annexe PCRS votés en M57, conformément au règlement budgétaire et financier voté par la délibération n°02/2022 du 1<sup>er</sup> février 2022 et modifié par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	28

## 12- Subventions aux associations

M. Eric TOURON propose dans le cadre du vote du budget primitif 2023, d'attribuer des subventions aux associations dont les activités contribuent au dynamisme et au développement des activités relevant de la compétence du Siéml.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention pour le Comité des Œuvres Sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention au profit du Collège des transitions sociétales de 5 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit de l'Agence d'urbanisme de la région angevine de 5 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit de l'Association des Maires de France 2 500 € maximum ;
- **d'autoriser** le Président à verser en 2023, au nom et pour le compte du Siéml, les subventions attribuées à chaque association, dans la limite des crédits inscrits et des montants indiqués ci-avant, et sous réserve :
  - o que chaque association justifie de l'utilisation de la subvention conformément à son objet,
  - o de la production au Siéml par ces associations d'une copie certifiée et signée de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé.
- **d'autoriser** le Président à conclure toute convention qui serait associée à ces subventions ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	28

### **13- Créations de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs.**

En l'absence de Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines, et à la demande du Président, Elise TRICARD, directrice adjointe du Pôle ressources rappelle qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, conformément aux débats d'orientations budgétaires et au vote du budget primitif 2023.

Elise TRICARD précise que le Siéml poursuit la création d'emplois afin de poursuivre le développement des activités sur le territoire, le conseil en énergie, le territoire connecté et la géomatique. Elise TRICARD évoque également l'objectif de renforcer les effectifs du pôle ressources pour accompagner au mieux les services opérationnels et l'enjeu particulier cette année de la création d'un poste de contrôle de gestion et contrôle interne. Enfin, elle confirme la poursuite de l'apprentissage avec la création de trois postes d'apprentis pour 2023.

Elise TRICARD expose ensuite l'intérêt pour le Siéml de créer :

- 7 emplois permanents à temps complet :
- 2 postes de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, filière administrative pour recruter un-e assistant-e ressources humaines et un-e assistant-e accueil et moyens généraux, étant précisé que l'indice maximal de rémunération est fixé à l'IB 558 ;

- 4 postes de catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, filière technique pour recruter un-e technicien-ne en charge de l'éclairage public et territoire connecté, deux e techniciens-nes conseillers-res en énergie, un e technicien ne en charge de l'informatique étant précisé que l'indice maximal de rémunération est fixé à l'IB 707 ;
- 1 poste de catégorie A dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, filière administrative pour recruter un-e chargé e du contrôle de gestion et du contrôle interne, étant précisé que l'indice maximal de rémunération est fixé à l'IB 821.
- 2 emplois non permanents à temps complet dans le cadre de la conclusion de contrats de projets :
  - un contrat de projet d'une durée de trois ans, ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour recruter un conseiller en développement et gestion des système d'information géographique (SIG), étant précisé que l'indice maximal de rémunération est fixé à l'IB 707 ;
  - un contrat de projet pour une durée de deux ans, ouvert dans le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine pour recruter un e archiviste et gestionnaire de documents, étant précisé que l'indice maximal de rémunération est fixé à l'IB 821.
- 3 emplois non permanents dans le cadre de la conclusion de contrats d'apprentissage :
  - un contrat d'apprentissage au pôle technique, direction des infrastructures, ouvert à la licence professionnelle, DUT ou BUT en génie électrique, électrotechnique, génie civil, pour un poste de chargé d'affaires en infrastructures et réseaux de distribution publique d'électricité secteur Centre ou Es ;,
  - un contrat d'apprentissage au pôle technique, service éclairage public, ouvert au master ou 3ème cycle en école d'ingénieur spécialisé dns les objets connectés pour un poste d'adjoint au responsable de projet « territoire connecté » ;
  - un contrat d'apprentissage au pôle transition énergétique, service planification, ingénierie et projet, ouvert au master aménagement du territoire, management de la mobilité durable.

Après avoir entendu cet exposé ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de créer**, au titre de l'exercice budgétaire 2023, sept (7) emplois permanents à temps complet, deux (2) emplois non permanents à temps complet pour la réalisation de projets et trois (3) emplois d'apprenti-es dans les conditions préalablement exposées ;
- **de modifier** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml en conséquence, afin d'acter l'ouverture des postes à pourvoir et les transformations de postes susmentionnées ;
- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures de recrutement et solliciter le cas échéant des co-financements éventuels, émanant de possibilités de subventions ou de mutualisation de fonctions ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats et conventions afférentes ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif au dispositif de l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de formation d'apprentis ;

- **d'adopter**, au titre de l'exercice budgétaire 2023, le tableau des effectifs et des emplois du SIéml ci-annexé, en actant la création totale de 86 emplois permanents à temps complet, de 7 contrats de projets à temps complet et de 4 postes d'apprentis.

Précise que :

- les crédits correspondant aux créations de postes sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

#### **14- Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires au titre de l'exercice budgétaire 2023.**

Jean-Luc DAVY rappelle que l'autorisation annuelle permet une plus grande réactivité en matière de gestion des ressources humaines lorsqu'il s'agit de faire appel à des agents non permanents, pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités, étant précisé que le montant des crédits inscrits au budget primitif pour recruter des agents temporaires est de 200 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président, au titre de l'exercice budgétaire 2023 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à recruter des agents contractuels pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible, lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services ;
- **d'autoriser** le Président, sur cette même période, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- **de confier** au Président la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **d'autoriser** la mise en œuvre de ces recrutements dans la limite des crédits prévus au budget.

Précise que :

- les crédits sont inscrits au budget principal du SIéml, chapitre 012 ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## **15- Plan de formation 2023-2024.**

Elise TRICARD présente une synthèse du plan de formation 2022 qui a permis aux agents de bénéficier de 212 jours de formation répartis sur divers organismes spécifiques aux métiers du Siéml. Elle relève la difficulté d'accéder aux formations proposées par le CNFPT. Un taux de départ en formation de 80 % avec des frais pédagogiques directes à hauteur de 50 000 €.

Les enjeux et les axes de plan de formation 2023 contenus dans le rapport présenté déclinent différents axes en lien avec la feuille de route stratégique du Siéml. Cette année, les principaux enjeux du plan de formation convergent vers la recherche de cohésion d'équipe dans un contexte de fort renouvellement des effectifs, l'accompagnement des nouvelles recrues avec l'adaptation au poste, l'encouragement des passerelles de mobilité internes, le développement d'une culture professionnelle commune. Ce plan de formation tend à favoriser la mise en œuvre des axes de progrès et de projets identifiés dans la feuille de route stratégique, le label RSO et les recommandations de la Chambre régionale des comptes (CRC).

En 2023, le Siéml va mettre en œuvre la réforme de la formation qui tend à développer l'accompagnement personnalisé et individualisé, au-delà des bilans de compétences.

Considérant que le plan de formation 2023-2024 des agents du Siéml est un outil essentiel visant à maintenir et développer les compétences des agents pour l'exercice de leurs missions ;

Considérant que le plan de formation constitue une obligation légale ;

Considérant que l'enveloppe dédiée aux actions de formation pour la programmation 2023 est de 60 000 euros, crédits inscrits au budget ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la rapporteure ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le plan de formation 2023-2024 des agents du Siéml tel qu'annexé à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## **16- Provisions pour risques et charges pour financer les comptes épargne-temps.**

Jean-Luc DAVY rappelle qu'une provision de 201 070 € destinée à couvrir les charges afférentes aux 884 jours épargnés par les agents Siéml au compte épargne temps, a été prévue au budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de constituer**, au budget primitif 2023, une provision semi-budgétaire d'un montant de 201 070 € destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés par l'ensemble du personnel du Siéml.
- Il est précisé que la provision sera ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du compte épargne temps et qu'elle sera reprise dès lors que ce besoin de financement sera éteint. Ces crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions pour risques et charges.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **17- Avenants aux contrats de concessions propane Antargaz portant actualisation du catalogue des prestations de services.**

Jean-Luc DAVY, Président, donne la parole à Clémence MARIE, chargée de mission contrôle, prospective et concertation. Clémence MARIE rappelle la présence de trois concessionnaires sur le territoire : GRDF, SOREGIE et Antargaz, et présente la carte des communes en concession avec Antargaz, étant indiqué pour mémoire qu'une fusion est intervenue en 2015 entre Antargaz et Finagaz. Antargaz propose un avenant qui vise à mettre à jour le catalogue des prestations et services, à actualiser un certain nombre d'articles et références réglementaires, et à homogénéiser ce catalogue entre les concessions anciennement déléguées à Antargaz et anciennement déléguées à Finagaz.

Après avoir entendu cet exposé ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver et d'autoriser** le Président à signer les avenant aux contrats de concessions propane Antargaz portant actualisation du catalogue de prestations de services.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	30

### **18- Adoption du projet de schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en Maine-et-Loire.**

Thierry TASTARD, vice-président en charge du développement, de la mobilité durable et des carburants alternatifs partage l'état d'avancement du schéma directeur. Le Siéml a développé un réseau de 186 bornes dites « normales » et 10 bornes rapides. sur le département. La loi d'orientation de mobilité dite loi LOM a créé la possibilité pour les collectivités d'élaborer un schéma directeur de développement des

infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE).

Marine ADRION, responsable de projet mobilité durable, présente le travail mené depuis plusieurs mois avec Element Energy pour élaborer le schéma directeur du déploiement des bornes de recharge. Trois objectifs ont été poursuivis : renforcer la cohérence de l'offre de recharges ouvertes au public, mieux coordonner les échanges entre les maîtres d'ouvrage publics et privés et adapter les bornes de recharge à l'évolution des besoins des électromobilistes. Le rapport issu de ce travail dégage deux objectifs opérationnels de déploiement : l'un en 2025 et l'autre en 2030. Ce document sera validé par la préfecture. Cette étude a bénéficié d'une aide de la Caisse des dépôts à hauteur de 50 %.

Après avoir entendu cet exposé ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables de Maine-et-Loire (SDIRVE 49), et notamment la stratégie de déploiement des bornes sous maîtrise d'ouvrage du Siéml, en vue de sa transmission pour avis au préfet de Maine-et-Loire, conformément à l'article R 353-5-6 du code de l'énergie ;
- **d'autoriser** le Président du Siéml, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

Jean-Luc DAVY et Emmanuel CHARIL remercient particulièrement Marine ADRION, pour le travail accompli et lui souhaitent une bonne continuation dans ses projets futurs.

### **19- Conventions individuelles et plans de financement pour les projets sous maîtrise d'ouvrage du Siéml de chaufferies bois énergie dédiées à Sarrigné, Rou-Marson, Angrie et Val-du-Layon.**

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande en énergie, présente les quatre projets relevant de la compétence optionnelle réseau de chaleur et production de chaufferie bois.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le modèle de convention individuelle proposé en annexe et adaptable à chacun des projets ;

- **d'approuver** le financement prévisionnel du projet, en particulier le montant de la contribution de chaque commune, selon le tableau ci-dessous ;

PROJETS	INVESTISSEMENT	FINANCEMENT DES PROJETS	
		Contribution de la commune	Autres recettes
<b>SARRIGNE</b>	185 637,77 € HT 222 765,32 € TTC	<b>70 528,90 €</b> <b>(soit 3 526, 45 € / an</b> <b>pendant 20 ans)</b>	ADEME -> 38 094,00 € FCTVA : 36 542.42 € Participation du Siéml : <b>77 600 €</b>
<b>ROU MARSON</b>	93 900 € HT 112 680 € TTC	<b>52 135,97 €</b> <b>(soit 2 606,80 € / an</b> <b>pendant 20 ans)</b>	ADEME -> 18 060 € FCTVA -> 18 484 € Participation du Siéml-> <b>24 000 €</b>
<b>ANGRIE</b>	120 000 € HT 146 964 € TTC	<b>51 896,03 €</b> <b>(soit 2 594,80 € / an</b> <b>pendant 20 ans)</b>	ADEME -> 45 360 € FCTVA -> 24 107 € Participation du Siéml-> <b>25 600 €</b>
<b>VAL DU LAYON</b> <b>St-Aubin-de-Luigné</b>	108 300 € HT 129 960 € TTC	60 181.36 € <b>(soit 3 009,07 € / an</b> <b>pendant 20 ans)</b>	ADEME -> 26 460 € FCTVA -> 21 318 € Participation du Siéml-> <b>22 000 €</b>

- **d'approuver** le calcul des frais de gestion du Siéml pour ce type de projet à 4 % du montant total de la participation annuelle de chaque commune ;
- **d'autoriser** le Président à proposer aux communes de Sarrigné, Rou-Marson, Angrie et Val-du-Layon, les conventions individuelles adaptées à chacun de leur projet et à les signer lorsqu'elles auront été approuvées par chacun des conseils municipaux.

Précise que :

- conformément aux délégations de pouvoirs qui lui ont été consentis par délibération du comité syndical en date du 28 juin 2022, le Président du Siéml sollicitera pour ces projets les aides de l'ADEME et du Fonds Vert ;

Nombre de délégués en exercice : 46  
 Nombre de présents : 25  
 Nombre de votants : 28  
 Abstention : 0  
 Opposition : 0  
 Approbation : 28

## 20- Informations diverses.

En fin de séance, plusieurs informations sont présentées à l'assemblée. Elles sont détaillées dans le rapport « informations diverses » et n'appellent pas de remarque particulière.

- **20.1** Les observations provisoires de la Chambre régionale des comptes (CRC) ont été rendues. Elles sont confidentielles mais le directeur général des services peut les développer sur demande spécifique des élus. Les observations définitives seront présentées lors du prochain Conseil syndical du mois de juin. D'ores et déjà, il est possible de noter quelques axes de recommandations sur les thèmes de la prévention des conflits d'intérêt, le suivi et l'évaluation des stratégies du Siéml. L'intégration des enjeux de la transition énergétique au sein des réseaux de distribution d'électricité et du suivi de l'inventaire patrimonial des immobilisations concédées du syndicat, enjeu important dans le cadre de la stratégie de financement du syndicat et de la future certification des comptes.
- **20.2** Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables : Emmanuel Charil présente très succinctement les quatre axes principaux retenus sur les six titres de la loi :
  - o simplification des procédures ;
  - o mobilisation du foncier pour le solaire PV et l'éolien ;
  - o meilleur partage de la valeur des projet EnR sur le territoire ;
  - o planification territoriale.

Pour ce dernier point une cartographie devra être établie en concertation avec les maires pour définir les zones d'accélération. Un dialogue devra s'engager avec le référent préfectoral, les EPCI et le comité régional de l'énergie. Au regard de ses compétences en matière énergétique, le Siéml pourrait être sollicité pour une aide à la décision.

Par ailleurs, Emmanuel CHARIL informe les élus des nouvelles obligations en termes de développement de panneaux photovoltaïques sur les parkings, nouveaux ou existants ou sur les toitures. Ce sujet sera abordé ultérieurement avec la parution des textes d'application.

- **20.3** Calendriers de la session de printemps des réunions territoriales, des réunions statutaires et des grands événements de l'automne.

### Session de printemps des réunions territoriales :

Les réunions territoriales de printemps s'échelonneront du 5 avril au 8 juin (à 18 h 00) à raison d'une rencontre par territoire d'animation. Elles seront suivies d'un verre de l'amitié pour prolonger les échanges.

- mercredi 5 avril › Anjou Loire et Sarthe, Daumeray, salle des fêtes ;
- jeudi 6 avril › Vallée du Haut Anjou, le Louroux-Beconnais, salle Yves Huchet ;
- mercredi 12 avril › Angers Loire Métropole, Ecoflant, Siéml ;
- jeudi 13 avril › Mauges communauté, Beaupréau-en-Mauges, salle plénière de Mauges communauté ;
- mercredi 3 mai › Loire Layon Aubance, Thouarcé, Bellevigne en Layon, salle du conseil communautaire ;
- mardi 9 mai › Anjou Bleu communauté, lieu à confirmer ;
- mercredi 10 mai › Baugeois Vallées, lieu à confirmer ;
- lundi 15 mai › Saumur Val de Loire, Saumur, amphithéâtre Guiliani ;
- jeudi 8 juin › Agglomération du Choletais, Cholet, salle de la Bruyère.

**a) Le 8e salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative se déroulera comme à l'accoutumée fin septembre sur le site du Siéml**

- le vendredi 22 sept. de 9 h 00 à 15 h 00 : publics élus et professionnels.
- le samedi 23 et dimanche 24 sept. de 10 h 00 à 18 h 00 : grand public.

**b) Le Forum départemental de l'énergie se tiendra comme d'habitude également au centre d'affaires de Terra Botanica**

- le vendredi 24 novembre de 9 h 00 à 14 h 30 (suivi de visites thématiques à l'extérieur).

**c) Calendrier et localisation des réunions statutaires à venir**

- mardi 4 avril : réunion du Bureau, **Ecoulant, salle Gari au Vallon des arts.**
- mardi 2 mai : réunion du Bureau, **Ecoulant, salle Gari au Vallon des arts.**
- mardi 6 juin : réunion du Bureau, **Ecoulant, salle Gari au Vallon des arts.**
- mardi 27 juin : comité syndical, lieu à définir.
- mardi 12 septembre : réunion de Bureau, lieu à définir.
- mardi 3 octobre : réunion de Bureau, Siéml.
- mardi 17 octobre : comité syndical, Siéml.
- mardi 28 novembre : réunion de Bureau, Siéml.
- mardi 12 décembre : comité syndical (DM de fin d'année), Siéml.

Le Président clôture la séance en remerciant les services pour le travail accompli et précise la disponibilité des services pour répondre à toutes questions éventuelles des élus au cours de la pause méridienne.

Il est proposé au comité syndical de prendre acte des informations ci-dessous.

Le Président du Syndicat  
Jean-Luc DAVY

